

Lettre de présentation synthétique BP 2025

1. Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Située dans le département du Val-d'Oise, en région Île-de-France, la commune d'Osny poursuit son développement dans un cadre mêlant dynamisme urbain, équilibre budgétaire et amélioration du cadre de vie.

Au 1er janvier 2024, la population d'Osny est estimée à 17 329 habitants. Cette progression s'inscrit dans une dynamique constante observée depuis plusieurs décennies : la commune a en effet connu une croissance démographique de plus de 340 % entre 1968 et 2021. Les projections prévoient une population de 17 346 habitants à l'horizon 2026 et de 17 416 en 2030, traduisant un ralentissement de la croissance, mais une tendance toujours positive.

Cette évolution démographique s'accompagne d'un profil socioprofessionnel relativement stable, marqué par une prédominance des cadres et professions intermédiaires, qui représentent plus de 27 % de la population active.

Le tissu économique local reste dynamique. Le taux de chômage à Osny s'établit à 7,1 % au 3e trimestre 2024, soit un taux inférieur à la moyenne nationale (7,3 %). Cette situation s'explique notamment par la proximité de pôles d'emplois majeurs tels que Cergy-Pontoise, et la présence de zones d'activités locales.

Le marché immobilier connaît une légère contraction avec une baisse de 5 % des prix moyens au m² en 2023, atteignant 3 330 €. Le volume des ventes a reculé de 33,5 % entre 2022 et 2023. Parallèlement, le marché locatif connaît une hausse des loyers, notamment pour les petites surfaces.

Enfin, Osny met un accent particulier sur la cohésion sociale, le soutien aux familles, l'éducation et les services de proximité. L'offre culturelle et sportive, ainsi que les efforts de transition écologique (isolation des bâtiments, valorisation des espaces verts), participent à renforcer l'attractivité de la commune.

2. Priorités du budget

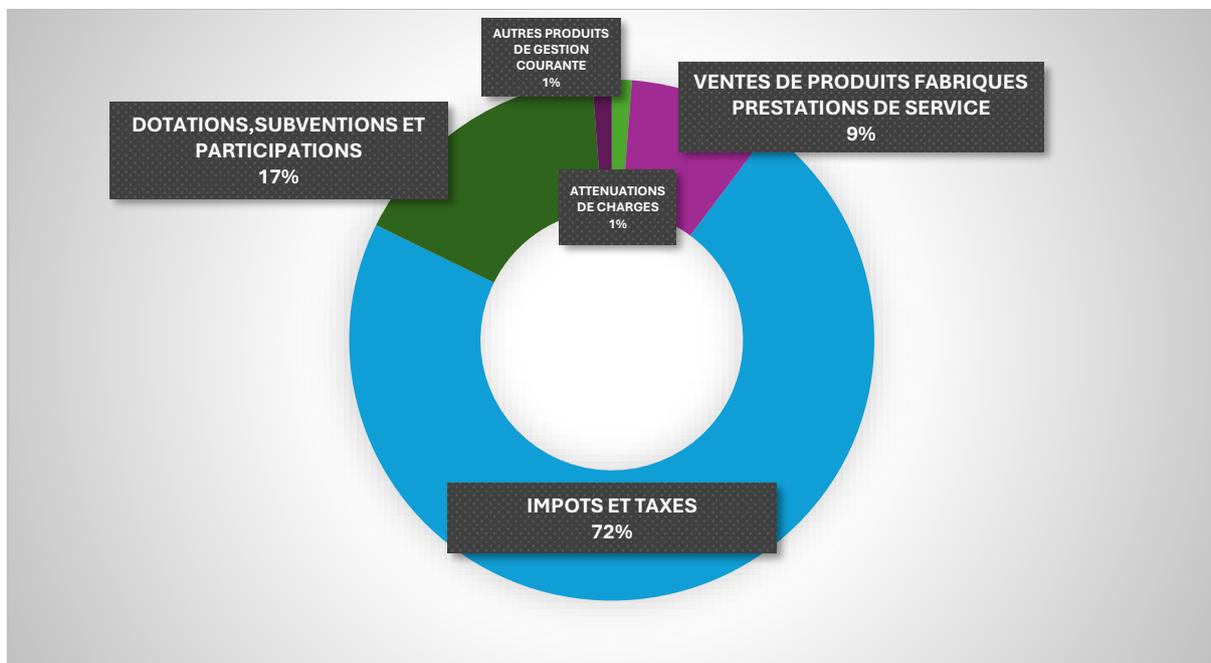
Le budget primitif 2025 a été construit dans la continuité d'une gestion financière rigoureuse de la commune, tout en répondant aux besoins des ses administrés. Les

dépenses d'équipement en investissement s'inscrivent dans la continuité des projets de la mandature, et la baisse des charges à caractère générale en fonctionnement démontrent une maîtrise des dépenses face à des charges nationales de plus en plus importantes.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Le budget primitif 2025 est décomposé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Concernant les recettes de fonctionnement :



Les recettes réelles prévisionnelles du budget primitif 2025 sont inscrites pour 22 733 418 € (soit +3% par rapport à 2024).

La principale recette de la commune s'élève à 16 382 000 € et concerne les impôts et taxes, représentant 72 % des recettes totales réelles prévisionnelles (+1% / BP 2024)

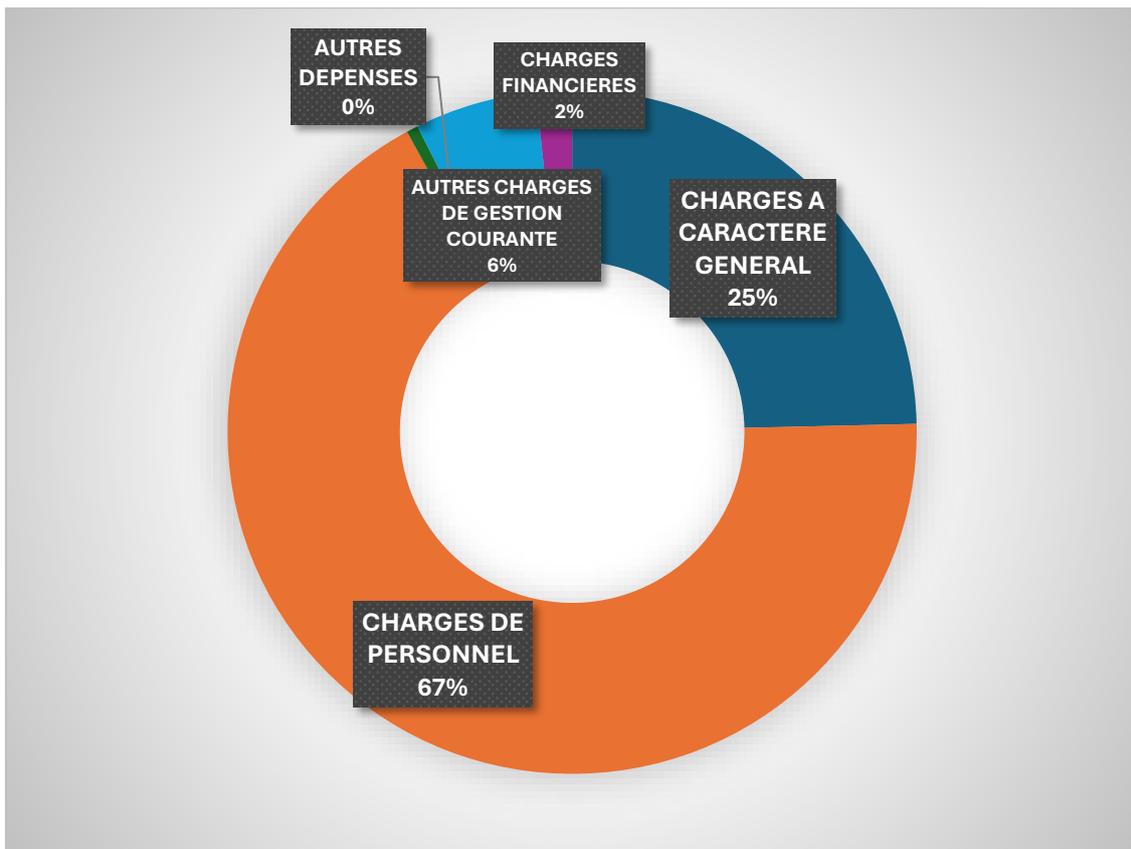
Les dotations, subventions et participations représentent un montant de 3 759 518 €, soit 17 % des recettes totales réelles prévisionnelles (+9% / BP 2024)

Les ventes de produits et prestations de services connaissent une légère augmentation par rapport au BP 2024 : +5 % et s'élèvent à 2 042 300 € en 2025, soit 9 % des recettes totales réelles prévisionnelles.

Les atténuations de charge, qui couvrent l'assurance du personnel et le remboursement des tickets restaurants, s'élèvent à 279 000 € soit 1 % des recettes totales réelles prévisionnelles.

Enfin, les autres produits de gestion courante sont inscrits à hauteur de 270 600 € soit une augmentation de 14% / BP 2024.

Concernant les dépenses de fonctionnement :



Les dépenses réelles prévisionnelles du budget primitif 2025 sont inscrites pour 20 838 978 € (soit +2% par rapport au BP 2024).

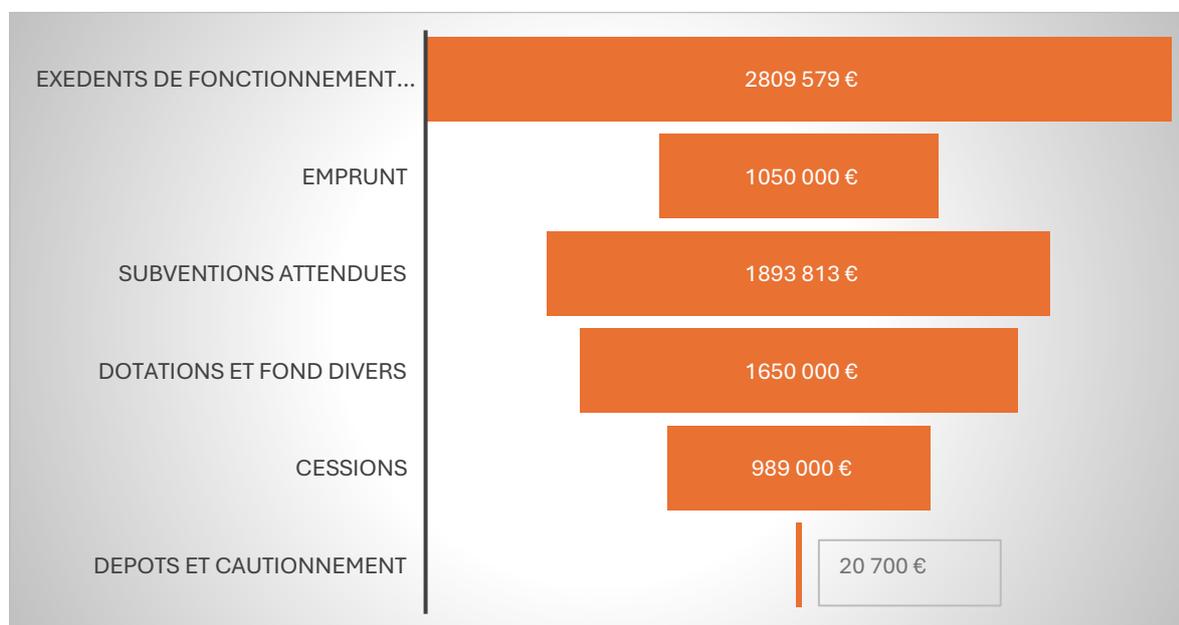
Les charges de personnel s'élèvent à 67% des dépenses totales prévisionnelles réelles du budget primitif 2025, pour un montant 14 049 270 €, soit +5,5% / BP 2024.

Les charges à caractère générale sont inscrites à hauteur de 5 132 187 € soit une diminution de 3,6 % par rapport au BP 2024.

Les autres charges courantes sont prévues pour 1 194 921 €, soit 6% des dépenses totales prévisionnelles réelles du budget primitif 2025 (+ 5,8% / BP 2024)

Enfin, les charges financières représentent 2% du budget des dépenses prévisionnelles réelles (350 000€) et les autres dépenses sont inscrites pour 112 600 €.

Concernant les recettes d'investissement :



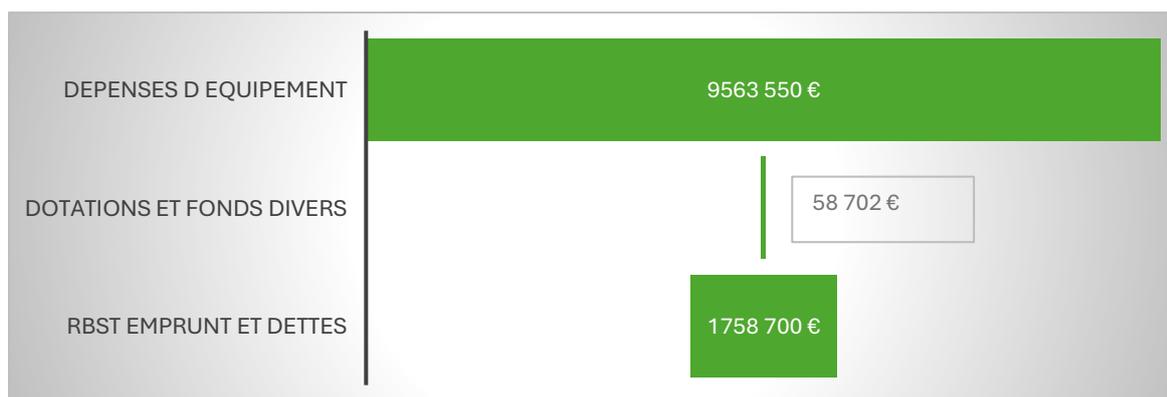
L'autofinancement constitue la principale source de recettes réelles d'investissement du BP 2025 et inscrite dans les excédents de fonctionnement : 2 460 000 € (2 200 00 € en 2024). Cela permet de réduire l'emprunt et de financer une partie des projets d'investissement par les capitaux propres à la collectivité.

Les subventions – demandées systématiquement pour chaque projet d'investissement – sont attendues à hauteur de 1 863 313 €.

Enfin, les dotations et fond divers (FCTVA et taxe d'aménagement) sont inscrits pour 1 650 000 €.

Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 1 050 000 €.

Concernant les dépenses d'investissement :



Les dépenses totales prévisionnelles d'investissement sont inscrites à hauteur de 11 380 952.44 €, soit -2,7 % / BP 2024.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 9 563 550 € (dont 1 000 000 € en maîtrise d'œuvre déléguée), contre 9 813 698 € en 2024, soit % du budget total prévisionnel des dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital de l'emprunt diminue : - 4,9% par rapport à 2024.

Les dotations et fonds divers sont inscrit à hauteur de 58 702,44 €.

4. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 386 512,44	11 813 092,05
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 047 250,45	3 302 791,35
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 682 120,51	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		15 115 883,40	15 115 883,40
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	24 238 978,00	22 738 978,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 500 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		24 238 978,00	24 238 978,00
TOTAL DU BUDGET (4)		39 354 861,40	39 354 861,40

5. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

Sans objet

6. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Niveau d'épargne brute : 1 894 400 €

Niveau d'épargne nette : 1 544 400 €

7. Niveau d'endettement de la collectivité

Le capital restant dû au 31/12/2024 est de 16 681 257 €, soit – 1707 333 € par rapport au 31/12/2023.

8. Capacité de désendettement

La durée de vie résiduelle de la dette au 31/12/2024 est de 12 ans et 9 mois, soit – 8 mois par rapport à l'année précédente (31/12/2023).

La durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans et 10 mois, soit – 3 mois par rapport au 31/12/2023.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

9. Niveau des taux d'imposition

Taxe d'habitation : **13,75 %** (*pour les habitations autres que résidences principales*)

Taxe Foncier bâti : **42,18 %**

Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

10. Principaux ratios

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1181.68
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1289.11
3	Dépenses d'équipement brut / population	654.49
4	Encours de dette / population (2) (3)	945.92
5	DGF / population	53.30
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	67.42%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.20%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	50.77%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	73.38%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	14.93%

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la commune totalise un nombre de 289 agents permanents (+ 105 vacataires en moyenne par mois) pour des charges de personnel de 14 049 270 € (chapitre 012 du BP 2025, incluant l'assurance du personnel, les formations, la médecine professionnelle et titres restaurant).